

COMPTE - RENDU
du Conseil Municipal du 12 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le 12 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Étaient présents : MM. Alain LOUCHE, Maire, Louis DURBEC, Robert HILAIRE, Jean-Marie VIALLE, Mmes Bernadette FORT, Clothilde FREUCHET adjoints, Mmes Pascale CHATEAU, Gérard MERCIER, Marie-Rose PRAT, Ingrid RABATÉ, MM. Yves JOLY, Philippe RIVAT et Louis ROCHAT, conseillers municipaux.

Absent : M. Thomas LANDI.

Excusé(s) :

Procurations d'Amandine BLACHIER-VERDIER à Alain LOUCHE, Nicole GHIGNON à Pascale CHATEAU, Céline JOUVE à Robert HILAIRE, Marie-Thérèse MATHON à Bernadette FORT et Yves DURAND à Clothilde FREUCHET.

Secrétaire de séance : Marie-Rose PRAT

1 – Finances :

a) Par 17 voix pour, M. Jean-Marie VIALLE n'ayant pas pris part au vote : dans l'attente du versement FCTVA, réalisation d'un prêt crédit-relais TVA d'un montant de 170 000 € auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE DROME ARDÈCHE sur 18 mois. Taux fixe 0.74 % + frais commission d'engagement : 0.1 % soit 170 €.

2 – Travaux :

a) Par 18 voix pour : signature de l'avenant n°1 pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du centre bourg (tranche ferme). Le bureau d'étude RHONE CEVENNES INGENIERIE d'AUBENAS, conformément à son contrat, a remis un dossier PROJET accepté d'un montant de 188 150 € HT de travaux prévisionnel entraînant une augmentation de la masse de travaux (pour rappel : 150 000 € HT au marché initial). Cette augmentation est due à la réfection de la chaussée RD 460 de la place des Portails jusqu'à la fontaine située sur la place de la République pour le compte du Département qui procèdera au remboursement des frais supplémentaires engagés. Montant de l'avenant : 2 523.75 € HT. Montant total du marché avec l'avenant : 17 866.25 € HT.

3 – Intercommunalité :

a) Par 18 voix pour, signature de la convention cinéma « le Vivarais » avec les communes contributrices pour 2017. Montant de la participation : 801.50 € (0.50 € par habitant).

b) Par 17 voix pour et 1 abstention (I. RABATÉ) :

- Transfert de la compétence Éclairage Public de la commune au profit du SDE07, au titre de la compétence facultative exercée par le SDE07 en vertu de ses statuts,
- Autorisation du maire à signer la convention de mise à disposition avec le SDE07.

Fait à Veyras, le 22 septembre 2017

Le Maire,



Alain LOUCHE